Le 8 janvier 2025

La Ville de Saint-Ghislain constitue une réserve de recrutement de préposé(e)s à la surveillance pour les différentes écoles fondamentales de l'entité

Descriptif de la fonction

Sous la responsabilité de la direction de l'établissement, du service Education et du Directeur Général, le/la préposé(e) à la surveillance assure l'accueil et l'encadrement de manière stimulante et épanouissante des enfants de 2,5 ans à 12 ans le matin, le midi et le soir.
Veiller à la sécurité des enfants (en garderie, en classe, dans la cour de récréation) par une surveillance active et participative.

Tâches principales

- Faire respecter les règles élémentaires d'hygiène, de politesse et de convivialité
- Aider et surveiller les enfants durant les repas et le temps de midi
- Assurer la distribution des repas et veiller à ce que tous les enfants mangent
- Favoriser la citoyenneté et le vivre ensemble
- Préserver l'intimité de l'enfant en s'abstenant de poser des questions indiscrètes en ce qui concerne la situation familiale et personnelle
- Gérer les situations conflictuelles de manière constructive et appropriée
- Contacter les personnes adéquates en cas de problèmes ou de difficultés (hiérarchie, services de l'administration)
- Appliquer et faire respecter les mesures prises par la hiérarchie
- Utiliser le matériel éducatif ainsi que les locaux « en bon père de famille » et veiller au respect de ceux-ci par les enfants
- Participer aux formations organisées dans le cadre de la fonction

Vos compétences

- Communiquer aisément, poliment et respectueusement avec tous les intervenants (élèves, parents, collègues, hiérarchie, ...)
- Faire preuve de réserve et de discrétion
- Animer des groupes d'enfants (créativité)
- Faire preuve de réactivité

Profil

- Avoir un intérêt pour le travail avec des enfants
- Bonne présentation et langage correct
- Ponctualité

- Sens des responsabilités
- Connaître les besoins de l'enfant et son développement global (physique, cognitif, affectif et social)
- Une formation ou expérience dans le domaine constitue un atout

Conditions

- Satisfaire à l'entretien de sélection
- Habiter à proximité de la Ville de Saint-Ghislain est un atout

Nous vous offrons

- Contrat de travail à durée déterminée en temps partiel du lundi au vendredi suivants les plages horaires disponibles
- 7,25 € /heure à 100% (minimum garanti) non indexé
- Rémunération basée sur un état mensuel de prestations
- Chèque repas au prorata des prestations
- Divers avantages via le service social collectif
- Pour le personnel ALE : Paiement par chèques ALE

Tout renseignement complémentaire pour cet emploi peut être obtenu auprès du service Education **(Mme BONNEVAL Valérie – 065/76 19 11)**

Les candidatures écrites (CV + lettre de motivation), accompagnées d'un extrait de casier judiciaire Modèle 2 et pour les candidats ALE, d'un document d'autorisation de l'agence locale de l'emploi, doivent être adressées au Collège communal, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre, et doivent obligatoirement être transmises par lettre recommandée ou par remise d'un écrit contre accusé de réception.

Le Directeur général,

B. ANSCIAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-GHISLAIN HAINAUT

La Bourgmestre,

F. MONIER